

Procès-verbal
Assemblée Générale
mardi 25 février 2020
9h30 à 12h00
139 rue Bercy
salle Vauban V0064 SUD 1

La feuille d'émargement est annexée.

1 – Propos introductif :

1.1 Les membres :

- Bienvenue à Monsieur Guillaume Bourlet, Vice-président numérique de l'Université Paris Est Créteil qui représentera désormais la CPU : il remplace Monsieur François Germinet Président de l'Université de Cergy-Pontoise.
- Une modification de la convention constitutive pourrait simplifier les règles notamment le fait que tous les collègues doivent être présents ou représentés pour délibérer valablement. La modification de la convention constitutive permettra aussi de changer le nom de Cinov IT devenu Cinov Numérique.
- [l'arrêté de nomination des personnalités qualifiées](#) : la DGEFP s'occupe de la nomination de la personnalité qualifiée en remplacement de George Asseraf et aussi de l'opportunité de se rapprocher des OPCO ou de redistribuer leurs droits de vote. Les deux anciens OPCA (OPCALIA et le FAFIEC) sont retirés de la liste de diffusion de l'assemblée générale.

1.2 La politique salariale et la doctrine d'emploi

Actuellement, la masse salariale et le plafond d'emplois sont votés en assemblée générale mais il faudrait que les autorisations de recrutement, la validation des salaires, de la nature du contrat (CDD, CDI, mises à disposition), la revalorisation salariale de chaque agent soient aussi votées en assemblée générale pour être en total conformité avec le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public.

Le GIP pourrait peut-être y déroger en modifiant sa convention constitutive (article 11). Une proposition de doctrine d'emploi et de politique salariale a été transmise aux directions ministérielles et la DGEFP va consulter son service juridique à ce sujet.

Pour 2020, une délibération pourrait être votée pour l'octroi des primes précisant les modalités d'octroi et de calcul et d'autoriser le Directeur à les octroyer aux agents et de permettre au Président de l'octroyer au Directeur.

1.3 Les instances :

La modification des instances (comité de labellisation/comité d'orientation) passera par la modification de la convention constitutive avec la mise en place d'un comité de labellisation dont les membres ne siègent pas à l'assemblée générale. Sa composition ainsi que les modalités de fonctionnement restent à déterminer. Il pourrait y avoir un comité consultatif des formations labellisées dont les modalités de fonctionnement restent également à déterminer.

Une proposition dans ce sens a été transmise aux directions ministérielles et la DGEFP a suggéré la mise en place d'un comité de labellisation (indépendant) pour évaluer les dossiers de demandes de re-labellisation. Sa composition reste à déterminer.

2 – Les Formations :

2.1 La re-labellisation des formations PIA et les demandes de labellisation sans subventionnement

Les formations « PIA » ne sont plus labellisées depuis le 31/12/19 et 154 demandes de renouvellement du label (42 du 1^{er} AAP et 112 du 2^e AAP) ont été reçues.

Une procédure de renouvellement du label sans subvention est en cours de rédaction, celle-ci précisera que si un nouvel AAP avec des financements venait à être lancé, les formations nouvellement labellisées pourraient tout de même candidater avec des conditions plus contraignantes. Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour une mise en ligne du formulaire mi-mars.

Cinov Numérique suggère de s'appuyer sur le dispositif [Qualiopi](#).

DGESIP :

- les formations PIA n'étant plus labellisées, les apprenants qui suivent ces formations ne sont plus éligibles aux aides financières des CROUS.
- Une réflexion pourrait être menée sur l'évaluation et le contrôle des formations labellisées sur le modèle par exemple de celui de l'enseignement supérieur ou des campus des métiers au-delà du contrôle de la certification (démarche qualité, évaluation de l'apprenant...).

Une réunion est à organiser entre la GEN et la DGESIP.

Pour information, un responsable qualité suivi et évaluation a rejoint l'équipe de la Grande Ecole du Numérique et il a notamment pour mission de mettre en place un contrôle de la qualité des formations labellisées GEN.

2.2 Les aides subsidiaires

En 2019, 4 millions 910 euros ont été versés au total depuis la création de la GEN. Une enveloppe de 5 millions d'euros a été votée en LF pour 2020.

Des réunions avec le CNOUS et le service informatique de la DGESIP permettent d'avancer sur les dysfonctionnements techniques et l'amélioration du traitement des dossiers des apprenants.

La liste des formations PIC a été envoyée pour mettre à jour les informations des CROUS. Pour les formations PIA qui n'ont plus le label depuis le 31/12/2019 : la réponse n'est pas la même selon les CROUS lorsqu'ils reçoivent des demandes d'apprenants. Certains CROUS ont toujours des apprenants bénéficiant actuellement de l'aide et ils ne peuvent donc pas retirer les formations PIA de leurs bases de données.

2.3 Le Point PIC

292 formations ont démarré et 59 n'ont pas démarré ou ont été dé-labellisées. Les deux motifs de dé-labellisation sont les difficultés de sourcing et de financement.

2019 - LABELLISATION PIC

	Nb dossiers	Montant en euros
Nombre de conventions signées	350	32 866 083 €
Nombre d'avenants établis	80	
Nombre de résiliations effectuées	6	144 910 €

3 - Le rapport d'activités 2019 :

En application de la convention constitutive, cette délibération de l'assemblée générale est adoptée à la majorité simple.

4 – Les finances du GIP GEN (7 votes à la majorité simple) :

- 4.1 le compte financier 2019 (vote)

Reste à Payer		Solde budgétaire			
2016		2016	100 000	- Etat de reste 2018	-450 000
2017	1 801 440	2017	3 325 965	+ Etat de reste 2019	400 000
2018	3 479 005	2018	14 249 869	Opérations non budgétaires	-13 063
2019	4 948 887	2019	-7 059 579	Immobilisations	53 328
				Solde comptable 2019	-7 069 313

Tableau ABE : RAP = AE-CP Tableau des ABE : Recettes - dépenses

Total	10 229 331	Total	10 616 255	Etat des reste 2019	400 000
				Immobilisations (montant net)	20 296
		Avance Société Générale	296 667	Opérations non budgétaires en solde	-12 610
		Avance CGET	200 000	Total des fonds propres	11 023 941
		Dépense constatée d'avance	-41		
		Trésorerie	11 112 881		

sources: compte de résultat

Les restes à payer (reste à payer) représentent les engagements du GIP qui restent à régler à la sortie d'un exercice. Le solde budgétaire représente la différence entre les recettes et les dépenses soit la capacité du groupement à couvrir ses dépenses sur une année d'exercice.

Le solde comptable représente l'ensemble des droits constatés en comptabilité. Il inclue donc des opérations non budgétaires comme les amortissements ou des décalages entre ce qui est de l'ordre de la comptabilité et du budgétaire comme les états de reste. La trésorerie est l'argent disponible sur le compte bancaire. La combinaison de l'ensemble de ces notions permet d'analyser la soutenabilité du groupement.

L'analyse du seul exercice 2019 donne une vision inexacte de l'activité du groupement. En effet, les restes à payer sont de 4,9 millions pour un solde budgétaire déficitaire de -7 millions.

Il s'agit des chiffres qui sont transmis chaque année à la Cour des comptes dans le tableau n°2 des autorisations budgétaires en version GBCP.

C'est pourquoi nous avons souhaité présenter une vision consolidée du groupement sur plusieurs exercices. Il en ressort que le total des RAP (reste à payer) de 2017 à 2019 est de 10,3 millions pour un solde budgétaire de 10,6 millions et une trésorerie de 11,2 millions.

L'année 2019 est une année soutenable.

Avec la fin du PIA en décembre 2019, sur les 10 millions de l'ANRU, il apparaît **289 474 euros non engagés**. Cette année, le traitement des demandes de soldes des dossiers représentera la somme de **1 332 872 euros**.

Pour le PIC, fin 2019, l'ensemble des engagements ont été conventionnés. En 2020, il faudra procéder aux seconds versements au démarrage des formations et aux versements de solde pour la majorité des dossiers.

En application de la convention constitutive, cette délibération de l'assemblée générale est adoptée à la majorité simple.

• 4.2 le budget rectificatif n°1 2020 (vote)

Le budget rectificatif n°1 – 2020 est construit de la façon suivante :

	AE	CP
Fonction support	81 050	98 724
Fonction mission	405 579	495 367
Investissement	40 000	40 000
Personnel	1 388 000	1 388 000
	1 914 629	2 022 091
Soit AE-CP	-107 462	de restes à payer

Exercice budgétaire 2020

	recettes	1 800 000
	dépenses	2 022 090
Solde budgétaire		-222 090

Ainsi,

RAP	
Consolidé 2019	134 786
2020	-107 461
Total	27 325

Solde budgétaire	
Consolidé 2019	328 158
2020	-222 090
Total	106 068

Le solde est négatif en 2019 mais grâce à la vision consolidée, on observe un reste à payer (RAP) de 134 786 et un solde budgétaire de 328 158 euros. 40% du solde budgétaire est engagé et permet une marge de manœuvre pour 2020.

Suite à la construction du budget prévisionnel 2020, il reste à fin 2020, un reste à payer de 27 325 euros pour un solde budgétaire de 106 068 euros qui permettra d'affiner la vision budgétaire 2021.

DGESIP : souhaite que les comptes, présentés en AE-CP, puissent aussi préciser sur les CP l'année n-1, le budget et le budget rectificatif s'il y a lieu sur le détail des postes.

En application de la convention constitutive, cette délibération de l'assemblée générale est adoptée à la majorité simple.

• **4.3 l'adhésion du groupement à d'autres structures :**

○ **4.3.1 adhésion à l'Association Edtech – 2000 euros (vote)**

L'association a pour but de regrouper les acteurs des nouvelles technologies de l'éducation et de la formation. L'objectif est de s'appuyer sur eux pour faire connaître notre Mooc et réaliser des podcats.

En application de la convention constitutive, cette délibération de l'assemblée générale est adoptée à la majorité simple.

○ **4.3.2 adhésion à l'association La mêlée numérique Occitanie – 528 euros (vote)**

Cette association a pour objet le développement et la diffusion de l'économie et des usages du numérique dans la région en favorisant l'éducation, la sensibilisation, la formation au numérique d'un public large. Nous allons intervenir dans leurs événements pour promouvoir nos formations et faire connaître nos apprenants aux entreprises.

En application de la convention constitutive, cette délibération de l'assemblée générale est adoptée à la majorité simple.

○ **4.3.3 adhésion au collectif Impact IA – 500 euros (vote)**

Impact AI est un collectif de réflexion constitué d'un ensemble d'acteurs de l'intelligence artificielle, réunis autour de deux objectifs communs :

- traiter des enjeux éthiques et sociétaux de l'intelligence artificielle
- et soutenir des projets innovants et positifs pour le monde de demain.

En application de la convention constitutive, cette délibération de l'assemblée générale est adoptée à la majorité simple.

○ **4.3.4 adhésion Cap digital – 1080 euros (vote)**

Cap digital est un point d'entrée auprès des PME digitales pour alimenter le job board de la GEN.

En application de la convention constitutive, cette délibération de l'assemblée générale est adoptée à la majorité simple.

○ **4.3.5 adhésion French Tech Central – 6000 euros (vote)**

Cette adhésion permettra d'accompagner les startups de la FT et en particulier celle du next 40 dans leur recrutement numérique.

L'entreprise du Président étant un opérateur technique et afin d'exclure tout conflit d'intérêt, il ne prendra pas part au vote.

En application de la convention constitutive, cette délibération de l'assemblée générale est adoptée à la majorité simple.

Régions de France : Il serait opportun d'adhérer aux différents pôles de compétitivité.

La GEN travaille et partage des données avec la préfecture en région PACA pour la mise en place de leur observatoire régional des métiers et des compétences numériques. L'équipe développement réalise également un recensement par région des structures de l'écosystème numérique.

En septembre lors de l'ouverture définitive du site dédié au Campus Numérique en région ARA, la GEN pourra contacter Madame Juliette Jarry pour adapter la promotion du Label et du site auprès des formations labellisées GEN.

5 - Divers :

- Point d'étape :

- Les chiffres clés 2019

Les chiffres sont en cours de traitement et sous embargo jusque la conférence de presse.

<u>Nombre de formations concernées</u>	<u>717</u>
<u>Nombre de rapports transmis</u>	<u>688</u>
<u>Taux de réponse en %</u>	<u>95,96%</u>

DGESIP : souhaite disposer des chiffres relatifs aux apprenants de niveau Bac et ceux de niveau infra Bac.

L'enquête « apprenant » permettra d'avoir ces données.

DGEFP : souhaite avoir le nombre de formations labellisées délivrant des certifications et le nombre d'apprenants qui ont obtenu une formation certifiante.

- Mooc

En général – de 10% des inscrits vont jusqu'au bout. Nous sommes à >6%, 15 jours avant la fin du cours.

Les relances sont en cours avec pour objectif pour cette première session de dépasser les 50 diplômés soit 12% de réussite.

<u>Fin des inscriptions au MOOC</u>	<u>24/02/2020</u>
<u>Fermeture du MOOC</u>	<u>09/03/2020</u>

○ Etude Apprenants

Date de publication du marché public	10/02/2020
Date limite de dépôt des offres	02/03/2020 à 12h00, heure de Paris
Période d'analyse des offres	entre le 02/03/2020 PM et le 11/03/2020
Date prévisionnelle de notification du candidat retenu et début des travaux	12/03/2020

○ Espace Apprenants sur le site de la GEN

L'espace apprenant va évoluer (Marchés passés selon la procédure adaptée –MAPA- en cours) pour être plus étoffé. Actuellement, sont disponibles des témoignages, une newsletter de bienvenue, la plateforme avec les offres d'emploi.

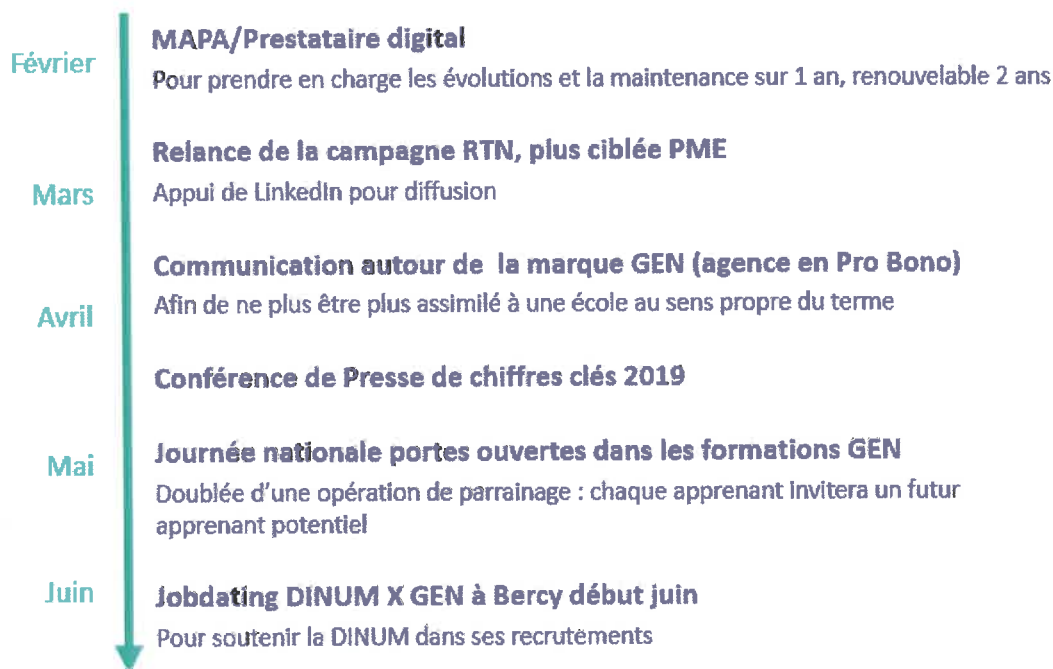
○ Diversifiez Vos Talents du Numérique, DVTN

- 50 recruteurs RTN inscrits
- 600 apprenants de la GEN taggués GENius

La première version de la plateforme Diversifiez vos talents du numérique a été lancée le 17 octobre dernier. De nouveaux développements techniques et une adaptation du process RTN ont été réalisés et disponibles mi-mars :

- Toute entreprise qui poste une offre numérique sur DVTN est désormais catalogué Recruteurs de Talents Numériques, RTN ;
 - Toutes les offres numériques remontent sur le site de la GEN ;
 - Le process d'inscription est facilité pour les apprenants (tests optionnels).
- > Campagne de communication auprès des start-up et PME
-> Problèmes liés aux interfaces de multiposting des grandes entreprises en cours de résolution

○ 1^{er} semestre 2020



- L'agenda 2020 (annule et remplace celui annexé au procès-verbal de l'AG du 28 novembre 2019)

Dates	Types	Salles
<u>Mardi 09 juin</u> (9h-12h)	Intermédiaire	Pierre Mendes France réservée de 8h00 à 12h30
<u>Mardi 24 novembre</u> (9h-12h)	Statutaire	Pierre Mendes France réservée de 8h30 à 12h30





Fait à Paris, le 4 février 2020



Stéphane DISTINGUIN
Président



Annexe :



Régions de France : Madame Juliette Jarry et Monsieur David Herrgott participent par audioconférence.

Collège constituant	Entité membre	Personne habilitée Nom, Prénom	Excusé(e)	Représenté(e) par Nom, Prénom	Procurator de vote	Signature
Collège 2 : Contributeurs associés	Caisse des Dépôts et Consignations	TURCAT Nicolas	x	DISTINGUIN Stéphane	x	
	Capgemini	RACIOCCHINI Iliane				
	Orange	FONTEIX Elisabeth	x	DISTINGUIN Stéphane	x	
	Société Générale	GOUTARD Valérie				

Assemblée Générale Extraordinaire
GEP Grande Ecole du Numérique
25 février 2020

En signant, je reconnais avoir été mandaté par l'entité que je représente afin de voter lors de cette assemblée générale.

Collège constituant	Entité membre	Personne habilitée Nom, Prénom	Excusé(e)	Représenté(e) par Nom, Prénom	Procurator de vote	Signature
Collège 1 : Contributeurs publics : Etat	CGET	THIBAUD Sabine	x	JOHNS Romain	x	
	CGE	SCHMITT Michel				
	DGEFP	JOHNS Romain				
	DGESIP	JARNO Franck				


Collège constitutif	Entité membre	Personne habilitée Nom, Prénom	Excusé(e)	Représenté(e) par Nom, Prénom	Procurator de vote	Signature
	Chef Numérique	PARIS Loretta				
Collège 4 :	CPU	BOURLET Guillaume				
Experts de l'orientation et de la formation	OPCO AKTO (OPCAUA)					
	OPCO ATLAS (PARIEC)					





Collège constitutif	Entité membre	Personne habilitée Nom, Prénom	Excusé(e)	Représenté(e) par Nom, Prénom	Procurator de vote	Signature
	Régions de France	BONNEAU François	x			
Collège 3 : Régions	Régions de France	JARRY Juliette	x			<i>présente en audiovisuel</i>
	Régions de France	VAILLANT Michael	x	HERRGOTT David	x	<i>présente en audiovisuel</i>
	Régions de France	WERNER François	x			

Collège constitutif	Entité membre	Personne habilitée Nom, Prénom	Excusé(s)	Représenté(s) par Nom, Prénom	Procurator de vote	Signature
Collège 5	Président	DISTIKOUIN Stéphane				
Personnalités qualifiées	Personnalité qualifiée					

Feuille d'engagement : Assemblée Générale du 29 Janvier 2019



Collège constitutif	Entité membre	Personne habilitée Nom, Prénom	Excusé(s)	Représenté(s) par Nom, Prénom	Procurator de vote	Signature
	Pôle Emploi					
	Syntrac Numérique	FILJA Raphaëlle				
	UNIML	GILLE Jean-Patrick	X			

Entité membre	Nom, Prénom	Signature
GIP GEN	GHOZLANE Samia	GEN 
GIP GEN	VANONY Christophe	GEN 
GIP GEN	LARTIGUE Marie-Pierre	excusee 
GIP GEN	ALONSO Corine	GEN 
GIP GEN / AGENT COMPTABLE	CWERNIER Sonia	AC 